



ENSEMBLE A SERS

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

N ° 24

DECEMBRE 2022

SOMMAIRE :

Page 1
Edito

Page 2 à 7
Synthèses, délibérations et
extraits des conseils municipaux

Pages 8 à 11
Vie communale

Pages 12 à 13
Vie des associations

Pages 14
Divers

Pages 15
Des infos

Responsable de Publication

M. Roland VEAUX

Commission de rédaction

Mme Christiane DUTEIL
M. Patrick MAGNON
M. Patrick ANDRIEUX
M. Lionel MAHERAULT

Horaires d'ouverture de la MAIRIE

LUNDI	}	9h00 à 13h00
MARDI		
JEUDI		13h30 à 17h30
VENDREDI		9h00 à 13h00
		14h00 à 16h00

MAIRIE DE SERS 16410
Tél. : 05.45.24.91.10
Fax : 05.45.24.03.32

Courriel :
mairie.sers16@wanadoo.fr

Bulletin imprimé par nos soins
Dépôt légal N° 40/ 2002-LI

Numéro 24 / 2022
« Ensemble à Sers »

Le Mot du Maire

2022 s'en va.

Nous pensions qu'avec cette année nous reviendrions à des jours meilleurs.

Si la COVID, toujours présente toutefois, nous a laissé reprendre une vie quasi normale, la guerre en UKRAINE et ses conséquences viennent nous gâcher ces espoirs de reprise.

Nous sommes tous confrontés à une inflation importante même si le gouvernement adopte des mesures dites de « bouclier énergétique ».

La commune, elle aussi, est contrainte de revoir ses dépenses notamment en énergie.

Des mesures spécifiques sont prises quant à l'éclairage public et au chauffage dans les bâtiments.

Vous en trouverez dans ce journal municipal les détails.

Heureusement, le chauffage des bâtiments communaux est assuré par une chaudière bois qui, entièrement révisée, nous épargne des hausses de l'énergie même si le prix des plaquettes fournies par des entreprises locales (Rougnac et Montbron) a augmenté.

Le budget 2023, avec une dotation de l'Etat qui n'est pas indexée à l'inflation, avec la suppression de la taxe d'habitation (les maisons neuves ne sont pas concernées par la compensation de l'Etat), sera difficile à boucler.

Pour autant, les projets lancés devront se poursuivre. Ainsi la plaine de jeux devrait pouvoir être en service en fin d'année, les travaux commençant en Janvier 2023.

La nouvelle épicerie sera livrée en début d'année.

Bref, dans ces conditions difficiles nous poursuivons notre mandat à votre service.

Bonne année 2023.

Votre Maire

Roland VEAUX



Synthèses, délibérations et extraits des conseils municipaux

Séances
Du

06/09/2022
25/10/2022
22/11/2022

Séance du 6 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 06 septembre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} septembre 2022

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – FANUCCI – VAUZELLE – DULAC - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – LAFON – ANDRIEUX – DOBY – MAGNON.

Excusée : Françoise CLEMENT

Secrétaire de séance : Loïc LAFON

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les réunions avec les adjoints reprendront régulièrement afin de mieux faire circuler l'information. Les conseillers intéressés par certains sujets pourront se joindre à ces réunions.

1 – DENOMINATION D'UNE VOIE

La Société Léonard procède à la commercialisation de 3 nouveaux lots au lotissement des Fontnelles. De ce fait, ce seront 6 nouvelles constructions dans un proche avenir. Pour desservir ces lots, une impasse a été créée. Il convient de la dénommer. Monsieur le Maire propose que cette voie soit appelée « IMPASSE DE LA VALLEE »

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2 – ACTIVITES DU ROC DE SERS

Monsieur le Maire félicite l'association ASPI 16 pour son dynamisme quant à la promotion du site du ROC DE SERS. Cet été, de nombreuses visites ont été organisées tant sur le site qu'au Préhistoire rue Montalembert. Monsieur le Maire souhaite que cette association soit la seule à promouvoir ce site pour éviter toute difficulté.

Le Conseil Municipal adopte cette disposition à l'unanimité.

3 – TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande à M. MAHERAULT d'étudier la proposition de convention avec le GrandAngoulême.

4 – CHEMIN DE RANDONNEE (PDIPR)

Monsieur le Maire soumet au Conseil la délibération relative aux chemins de randonnée. Il s'agit de corriger une délibération prise le 4 mai 2021.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

5 – PLAINE DE JEUX

M. DOBY présente le projet d'aménagement de la plaine de jeux et l'appel d'offres. Un large débat s'instaure. Certains élus regrettent l'absence de l'installation du city stade. Un élu souhaite que le budget ne dépasse pas l'estimation.

Monsieur le Maire rappelle que l'architecte des Bâtiments de France émet un avis défavorable au city stade, ce qui explique les corrections apportées.

6 – FORMATION DU PERSONNEL : RESTAURATION SCOLAIRE

Madame DUTEIL adjointe, informe le Conseil Municipal du fonctionnement de la restauration scolaire revenu à un seul service désormais. Elle indique que Mme BELETIER bénéficiera d'un stage organisé par le Laboratoire Départemental.

7 – VENTE DE BANCS SCOLAIRES

Madame VAUZELLE souhaite faire bénéficier une école du secteur de bancs utilisés dans l'ancienne école. Monsieur le Maire propose que ces bancs fassent l'objet d'un don.

Accord à l'unanimité.

8 – PLAN DE SAUVEGARDE

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

9 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité quant à l'adhésion à cet organisme. L'adhésion sera de 75 € par an.

10 – ACHAT VENTE DE PARCELLE

Monsieur le Maire fait état du courrier de Mme BESSON souhaitant acheter une partie de place au village de Roche. Cette demande a déjà été étudiée et reçu un avis favorable du Conseil Municipal. Tous les frais liés à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

11 – CHEQUES VACANCES

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de l'absence des secrétaires, il a été fait appel à des remplaçantes. Il propose donc d'acquiescer à hauteur de 200 € des bons au titre de « chèques vacances ».

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

12 – SITUATION AVEC L'EPF

Monsieur le Maire met à la disposition des conseillers la situation de notre commune vis-à-vis de l'EPF (conventions).

13 – CONCESSIONS AU CIMETIERE

Le prix des concessions au cimetière sera déterminé par le tableau suivant :

	SIMPLE	DOUBLE
30 ans	22.50 € le m2	19.50 € le m2
50 ans	37.50 € le m2	32.50 € le m2
Perpétuelle	120 € le m2	104 € le m2

14 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MAHERAULT fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Les effectifs des classes tant à SERS qu'à VOUZAN sont corrects. Le transport des enfants est toujours assuré par un employé communal. La navette entre SERS et VOUZAN est désormais assurée par les autocars Robin De Maillard.

PLUI – SCOT - REVISION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'un registre à cet usage.

COURRIERS RECUS

Monsieur le Maire procède à la lecture de courriers reçus de la part de riverains s'opposant à la vente de parcelle au profit d'un propriétaire. Ces courriers feront l'objet d'un examen lors d'un bureau des adjoints et soumis par la suite au Conseil Municipal.

La séance est levée à 22h30.

Séance du 25 octobre 2022

Séances
Du
06/09/2022
25/10/2022
22/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 octobre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 17 octobre 2022

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – FANUCCI – DULAC - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – DOBY – MAGNON.

Excusés : Loïc LAFON – Marie Jo VAUZELLE – Patrick ANDRIEUX

Pouvoir de Marie José VAUZELLE à Lionel MAHERAULT

Secrétaire de séance : Patrick MAGNON

ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire fait part du courrier de Françoise CLEMENT qui annonce sa démission du Conseil à la suite de son départ de la région.

1 – MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Monsieur le Maire rappelle les nécessités de maîtriser l'énergie dans le contexte environnemental actuel. L'éclairage public, le chauffage doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Monsieur MAHERAULT fait état des études demandées au SDEG qui démontrent que des économies d'énergie sont conséquentes en réduisant les heures de l'éclairage public.

Il est donc décidé :

- L'éclairage public sera éteint sur toute la commune entre 22h et 6h30. Le clocher de l'église ne sera éclairé que le samedi de 9 à 24h. Les décorations lumineuses des fêtes de fin d'année reliées à l'éclairage public ne peuvent être déprogrammées en raison d'un contrat. Il est demandé au prestataire d'installer ces décorations le plus tard possible et de les enlever le plus tôt possible en janvier. A la fin du contrat, il sera étudié le principe de décorations dont on pourra maîtriser la commande. L'éclairage du terrain de pétanque ne pourra être effectué qu'après accord du Maire en fonction éventuellement d'un concours.
- Le chauffage sera programmé à 19 degrés. Toutes ces dispositions sont acceptées à l'unanimité du Conseil Municipal.

2 – BILAN DE L'AIDE AUX VOYAGES

Lionel MAHERAULT dresse le bilan des aides accordées lors du voyage à Paris des élèves de SERS scolarisés à l'école de VOUZAN. Dix enfants de la commune ont bénéficié de cette aide pour un montant de 340 €. Un conseiller regrette que l'aide apportée ne soit pas identique dans chaque commune. Lionel MAHERAULT rappelle qu'un accord des 2 communes prévoyait de faire référence au quotient familial.

3 – CHARGES DES LOGEMENTS LOCATIFS

A la suite de la panne de la chaudière bois et du remplacement par la chaudière gaz, il a été constaté que les compteurs des appartements ne convertissaient pas l'énergie en kilowatts. Après renseignements pris auprès de différents organismes, il est proposé, pour l'année 2022, de faire une moyenne des 5 dernières années, afin de facturer au locataire la redevance due au chauffage.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4 – VENTE D'UNE PARCELLE A L'ENTREE DU BOURG

Une petite parcelle où est construit un ancien local de télécom jouxte une parcelle en cours de vente. L'acheteur potentiel souhaite acquérir cette parcelle. Le Conseil unanime, valide cette vente au prix de 1 euro, charge à l'acquéreur de démolir le local.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5 – DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour ouvrir les crédits budgétaires nécessaires à la comptabilisation de frais d'insertion dans le cadre du marché de travaux portant sur la plaine de jeux

Dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – article 2135 : – 710.08 €

Chapitre 20 – article 2033 : + 710.08 €

Accord unanime du Conseil Municipal

6 – PLAN DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire propose à Jean Luc MICHEL, adjoint au Maire, de mettre à jour le plan de sauvegarde et de tenir compte du retour d'expérience suite à l'incendie d'une grange dans le bourg. Il demande également de prendre en compte un éventuel incendie dans les bois.

7 – ECHANGE DE PARCELLES ET CHEMIN À JEAN DE SERS

Monsieur le Maire fait état des courriers et des visites de M. et Mme CRISTODOULOU et M. et Mme RASSIN. M. Mme CRISTODOULOU proposent la création d'un chemin longeant leurs parcelles, afin de déplacer le chemin communal traversant leur propriété. Lors de cet échange, M. et Mme CRISTODOULOU s'engagent à donner à la commune une partie de la parcelle 1573. M. et Mme CRISTODOULOU s'engagent par ailleurs à défricher le chemin ainsi créé bordant les parcelles 362 et 363. Tous les frais de géomètre, de notaire, enquête publique seront à la charge des demandeurs. Ce chemin sera interdit à tout véhicule. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil Municipal.

Pour 7 Abstention 5

Une conseillère regrette que les autres propriétaires ne soient pas contactés. Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique permettra à chacun de s'exprimer. Monsieur le Maire engagera les démarches nécessaires après retour de la délibération et après avoir reçu l'engagement écrit de la part des demandeurs.

8 – DENOMINATION DES VOIES

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement des Fontnelles est desservi par une voie qui se nomme « Chemin des Fontnelles » et non « rue ».

Une délibération sera prise à cet effet.

9 – CHEMINS DE RANDONNEE

Monsieur le Maire rappelle qu'un chemin de randonnée desservant le Chêne des amoureux doit être remis sur son emplacement cadastral. Des travaux de défrichage et dessouchage sont nécessaires. Un devis a été établi. Une subvention peut être accordée par le Conseil Départemental.

Les élus, à l'unanimité approuvent cette proposition.

Séances

Du

06/09/2022

25/10/2022

22/11/2022

10 – PLAINE DE JEUX

Monsieur DOBY fait retour de l'appel d'offres. Les différentes propositions vont être étudiées techniquement avant d'être soumises à la commission.

Accord unanime du Conseil Municipal.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire propose d'élire les membres de la commission d'appel d'offres.

Sont élus à l'unanimité

Jean Charles DOBY – Jean Luc MICHEL – Lionel MAHERAULT

Suppléants

Christiane DUTEIL – Sandrine FANUCCI – Renaud TESTEMALE.

11 – SALLE DES FÊTES

A la suite des incidents de nouveaux dégâts électriques ont été constatés. Notre assurance a autorisé la réparation immédiate de la panne entraînant un non fonctionnement du chauffage.

L'expertise aura lieu le 03 novembre.

12 – CONVENTION AVEC L'ASPI 16

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'utilisation d'une salle au bâtiment URA-MEL dédiée au Préhisto en raison d'un changement d'affectation de l'association.

13 – LETTRE D'UN EXPLOITANT FORESTIER

Un exploitant forestier souhaiterait acheter 2 parcelles de bois appartenant à la commune. Ces parcelles isolées se situent Route de Bouex. Le prix proposé est de 400 €, soit 2 000 €/ha. Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité. L'acheteur prendra les frais inhérents à sa charge.

14 - CIMETIERE

Elodie DULAC fait état de l'avancement des travaux quant au recensement des tombes laissées à l'abandon, des fins de concessions, du plan à numériser. Monsieur le Maire signale qu'un nouveau panneau d'affichage sera installé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 23h.

Séance du 22 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 22 novembre, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

Date de la convocation : 14 novembre 2022

Présents : Mmes DUTEIL – VIGNAUD – FANUCCI – VAUZELLE - MM VEAUX – MAHERAULT – MICHEL – RABAUD – TESTEMALE – DOBY – MAGNON – ANDRIEUX.

Absent excusé : Loïc LAFON

Pouvoir de Elodie DULAC à Lionel MAHERAULT

Secrétaire de séance : Jean Charles DOBY

ORDRE DU JOUR :**1 – INDEMNITE**

Monsieur le Maire propose que les agents non titulaires perçoivent une indemnité IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise). Il propose un montant tenant compte du temps hebdomadaire et de la date d'entrée.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2 – CHEMIN DE RANDONNEE AU FONCHAIN

Le chemin de randonnée classé au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), chemin rural CR 19 nécessite une régularisation juridique de la nouvelle emprise. Les documents cadastraux ont été effectués. Il convient désormais de rédiger l'acte. Il n'y a pas lieu d'effectuer une enquête publique selon l'ordonnance n° 2015-1341 du 23 octobre 2015.

Monsieur le Maire propose que M. Jean Claude BOURON effectue la rédaction de l'acte. Les émoluments seront pris en charge par la commune.

3 – ECHANGE DE TERRAIN – VENTE DE TERRAIN**VENTE DE TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle :

La cession pour 1000 € d'une partie de la voirie communale à ROCHE à Madame BESSON Jacqueline. Mme BESSON fera procéder aux démarches de division et de bornage à ses frais. Une enquête publique aura lieu du 10 au 25 janvier 2023. Tous les frais annexes (publicité, acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur.

Accord unanime du Conseil Municipal.

ECHANGE DE CHEMIN À JEAN DE SERS

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient désormais de procéder à une enquête publique. Celle-ci aura lieu de 10 au 25 janvier 2023. Elle sera confiée au Commissaire Enquêteur Monsieur Jean Marie DROUAUD. Cet échange concerne un déplacement du chemin rural, un échange de parcelles et la cession d'une parcelle appartenant à M. et Mme CHRISTODOULOU, au profit de la commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

4 – PLAINE DE JEUX

M. DOBY présente le compte rendu de la Commission d'Appel d'Offres. Les entreprises retenues sont :

- Société COLAS (terrassement, espaces verts)
- Société HUSSON (équipements)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Rentrée des classes du 1er septembre 2022

Une rentrée enfin « normale » sans restriction spécifique liée à l'épidémie de Covid-19. Les enfants des Communes de Sers et de Vouzan bénéficient du Regroupement Pédagogique intercommunal.

Répartition des effectifs par école :

École de SERS : 70 élèves			École de VOUZAN : 77 élèves		
Classe	Nombre d'élèves	Enseignant	Classe	Nombre d'élèves	Enseignant
PS-MS	24	Madame Souchaud	CE2-CE1	25	Madame Durand
MS-GS	24	Madame Jossand	CE2-CM1	25	Madame Seguin
CP	22	Madame Bailly	CM1-CM2	27	Monsieur Dupré

En complément des programmes d'éducation, vous trouverez ci-dessous les projets déjà réalisés depuis le début de l'année financés par l'APE, la coopérative scolaire et le SIVOS Sers Vouzan :



École de Sers

La classe de MS-GS a rencontré ses correspondants à l'école de Mareuil le 18 octobre avec pour objectif la création d'une œuvre collective dont les deux classes ont conservé une partie, lecture d'albums et course d'orientation.



Les trois classes sont allées à l'arborétum du Clédou pratiquer la classe Dehors le 10 novembre : les PS-MS se sont promenés et ont réalisé un herbier ; les MS-GS et CP ont réalisé des mandalas avec les éléments de la nature.



École de Vouzan

Dans le cadre du projet Orchestre à l'école, les élèves de CM2 bénéficient d'un apprentissage d'un instrument et les autres classes de l'école d'ateliers chant et danse.



Depuis la rentrée scolaire, avec la mise en place du projet théâtre et la participation de L'Équilibre de Nash, les enfants ont pu bénéficier des ateliers autour des thèmes Sur la voix, l'écriture du spectacle et les jeux de diction et d'émotions.

Lionel MAHERAULT

Gastronomades



Cette année encore, l'école de SERS a participé aux gastronomades du 24 novembre 2022. Le repas était élaboré par le chef du restaurant « Le Verre Y Table » Jean Charles Boisumault à Jarnac, accompagné du formateur Mathieu Bardy. Le menu présenté était :

- Velouté de maïs, pop-corn fumé aux épices
- Filet mignon de veau à la crème de shiitaké avec patate douce et courge butternut rôties ou en purée
- Tartelette au chocolat, poire rôtie au beurre, croquant aux noix.

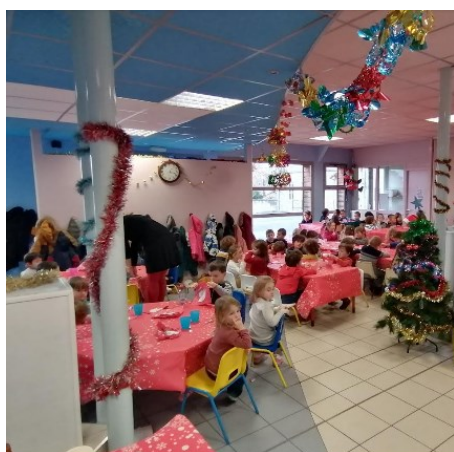
Alors qu'on pensait que les enfants n'auraient pas aimé le velouté, nous avons été étonnés de voir qu'ils en redemandaient, et surtout le pop-corn. Dans l'ensemble, tous ont apprécié la diversité des composants et leur association à des ingrédients connus.

Je remercie notre cuisinière, Elisabeth Beletier, qui s'est dépassée une nouvelle fois pour servir 90 couverts chauds. Rendez-vous est pris pour la 29ème édition en 2023.



Christiane Duteil

Repas de fin d'année à l'école de Sers



Ça y est ... C'est les vacances de Noël..

A cette occasion, la cantine de Sers avait revêtu son costume de fête : sapin, salle de réfectoire décorés et illuminés, tables nappées de rouge et or, et tout le personnel coiffé du traditionnel bonnet de Noël.

Un repas amélioré a été servi et chaque enfant a reçu une pochette cadeau avec un grand Père Noël en chocolat, offert par la commune.

Puis, les plus petits sont allés à la sieste, pendant que les plus grands envahissaient la cour de récréation, les yeux pleins de joie et d'espoir.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et vous donnons rendez-vous à la rentrée le 03 janvier 2023.



Christiane DUTEIL

Ambiance au Coussadeau



La fête des voisins en juin et Halloween fin octobre sont toujours de belles occasions pour les habitants du Coussadeau de se retrouver. Les plus jeunes viennent à la rencontre des aînés. Rui assure les braises pour les différentes grillades, la marmite de soupe de citrouille de Margarida chauffe au coin du feu et nous dégustons les différents plats apportés par chacun. Nous prenons le temps de discuter et de faire connaissance avec les nouveaux venus.

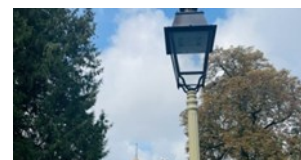


Maîtrise des coûts d'énergie

La Commune de Sers bénéficie à ce jour du bouclier tarifaire qui permet de limiter à 15% la hausse du prix de l'électricité et du gaz. Cependant le conseil municipal a décidé d'aller plus loin et de mettre en place les mesures suivantes pour l'éclairage et le chauffage.

ÉCLAIRAGE :

- Eclairage du clocher de l'église uniquement le samedi de 21H00 à 00h00
- Extinction de l'éclairage public de 22h00 à 06h30 tous les jours et une extinction totale du 1er Mai au 31 Août.



Ces deux mesures permettent de réaliser une économie d'énergie de 40%.

CHAUFFAGE :



- Réglage de la température à 19 degrés avec un abaissement de 3 degrés dans les périodes non occupées dans tous les bâtiments qui sont équipés d'un système de régulation et d'une horloge de programmation.
- Analyse des consommations et recherche des pistes d'économie en collaboration avec les techniciens du Conseil en Energie Partagé de Grand Angoulême.

Le chauffage des bâtiments communaux à savoir : la mairie, la salle des fêtes, l'agence postale, l'école maternelle, la cantine, l'ancienne école pour les activités périscolaires (garderie et bibliothèque), le dojo et trois logements pour une superficie totale de 900m² est assuré par une chaufferie et cinq sous-stations.

Cette chaufferie se situe à proximité de l'école, équipée d'une chaudière à bois, d'un silo pour les plaquettes de bois et de deux chaudières à gaz en cas de panne de la chaudière principale.



Pendant l'hiver 2021/2022, nous avons été contraints de chauffer au gaz et nous avons réalisé une révision complète de l'installation et procédé au remplacement de différents éléments, notamment le système d'extraction des plaquettes et l'acquisition d'un automate nouvelle génération. L'automate permet à l'aide d'un smartphone de détecter les dysfonctionnements et piloter la chaudière à distance. Un investissement très conséquent de 25 000€, mais le retour sur investissement est inférieur à un an.

La consommation de plaquettes est d'environ 60 m³ par mois en fonction des conditions climatiques pour un montant moyen de 1500 €/mois.

Ce coût de consommation est quatre fois plus faible que le gaz. Nous privilégions l'approvisionnement de plaquettes auprès de fournisseurs du territoire à savoir des sociétés de Rougnac et de Montbron. Les avantages d'utiliser les plaquettes sont notamment d'avoir un excellent rendement énergétique et écologique puisqu'il s'agit de valoriser les débris des exploitations forestières.

Lionel MAHÉRAULT



Encore une belle réussite pour cette 3eme édition du repas « Jambon à la broche ». Contrairement aux années précédentes, notre repas traditionnel s'est déroulé dans la salle des fêtes de Sers. De nombreux Sersois et Sersoises ont participé à ce moment attendu depuis 2 ans. Nous remercions vivement les bénévoles et les associations de Sers pour leur aide. Merci à vous tous pour cette agréable journée et nous espérons vous revoir l'année prochaine encore plus nombreux.



BEAUJOLAIS NOUVEAU 2022

Tradition oblige, l'association « Courtechel » a de nouveau réalisé une soirée sur le thème du Beaujolais. Merci à nos convives de leur présence, nous ayant permis d'avoir une soirée conviviale, avec comme ingrédients, la joie et la bonne humeur. Nous tenons également à remercier Part'Age, la boulangerie et la

boucherie de SERS, pour leur soutien. Prochaine étape : La Saint Patrick, le 18 mars 2023, avec encore plus de Sersois et Sersoises, pour une soirée qui se voudra festive et chaleureuse. Et merci à nos bénévoles.

L'équipe CourtEchel

Téléthon

La mobilisation de la commune de Sers et Bouex a permis une collecte de **1600€** pour le téléthon. Pour notre commune ce résultat est dû aux efforts des bénévoles de Sers et l'association CourtEchel qui ont fait des crêpes et fabriqué de magnifiques objets.

Nous remercions la mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes et la boulangerie pour son implication avec la tombola.



Maurice CREMOUX



POULET BASQUAISE

Le dimanche 20 novembre, l'association « PART'ÂGE » a renoué avec son traditionnel « Poulet Basquaise ». 140 convives se sont régalés et rien n'est resté dans les assiettes.

Puis le groupe « Les Demoiselles en Folie » ont mis le « feu » dans la salle des fêtes avec leur musique des années 80 et ont permis aux danseurs de se lâcher jusqu'en fin d'après-midi.

Je remercie tous les bénévoles qui nous ont aidés. Je le répète encore une fois. Mais sans eux, rien ne serait possible. Notre prochaine manifestation : le « brin d'aillet » du 1er mai 2023. Réservez cette date.

Christiane DUTEIL



PREHISTO-SERS

Voici le programme de pré-histoire de notre association ASPI 16 pour les mois à venir :

Le 11 mars 2023, Catherine Schwab nous parlera de la collection Piette, la plus belle collection d'art préhistorique au monde dans la salle des fêtes de Sers.

Le 15 avril 2023, Valérie Delattre, présentera les « pratiques funéraires et culturelles de la protohistoire » dans la salle des fêtes de Sers.

Le 13 mai 2023, Claudine Cohen présentera « Nos ancêtres dans les arbres », avec dédicaces de son dernier ouvrage dans la salle des fêtes de Sers.

Le dimanche 11 juin, une seconde « Matinale de la pré-histoire » 9h30 Petit-déj. au musée, puis départ en voiture pour le Roc-de-Sers (23 000 ans), puis vers Bellevau, site troglodytique mérovingien (1500 ans).

Le 22 juillet Christophe Delage nous parlera de « 4 femmes préhistoriennes et l'abbé Breuil » dans la salle des fêtes de Bouex.

Le 16 septembre 2023, Jean-Michel Geneste nous exposera « les merveilles de Kapova en Russie » dans la salle des fêtes de Sers.

Patrick ANDRIEUX

SERS SAMEDI 11 Mars 2023

Les Samedis de la préhistoire

Visite: 14H30

SERS 588 rue Montalembert
VISITE COMMENTÉE du PREHISTO - SERS
(3 euros/adulte)
puis DÉPART en voiture pour LE ROC de SERS

17 H CONFÉRENCE

SERS Salle des Fêtes

Catherine SCHWAB
Conservateur en chef du Patrimoine Spécialité Musée
Musée d'Archéologie nationale
Collections paléolithiques et
mésolithiques



Conférence: 3 € Adultes

Sensiers - Préhistoire - Infos 16 et Université de Pays Tel: 05 45 24 92 91

Cérémonie du 11 novembre

Les citoyennes et citoyens de Sers ont assisté à la cérémonie du 104ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918, en présence du Lieutenant Colonel de réserve Marcel DONMARTIN Président de l'UNC Charente (Union Nationale des Combattants), des représentants des anciens combattants, des porte drapeaux et des enfants accompagnés par les enseignants de l'école de Vouzan.

Monsieur le Maire a lu le message dû aux anciens combattants.

Après la lecture des morts pour la France, les enfants Gabriel, Lylou, Zélie et Hugo ont lu le poème « Folie meurtrière » de Jacques Hubert FROUGIER et Charli, Cécile, Ambre, Anna et Léon un poème de Jacques PRÉVERT avant de chanter avec l'assemblée La Marseillaise.



Le Lieutenant Colonel de réserve Marcel DONMARTIN a remis les médailles de récompense pour service rendu à l'association à :

- Jean BARREAU, ancien Président de l'UNC de Sers
- Patrice ANTONI, Président de l'UNC de Sers
- Roger GUESDON, Trésorier adjoint de l'UNC de Sers

Pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur était servi à la salle des fêtes.

Lionel Mahéroult

ETAT CIVIL



Naissance :

06/09/2022 : Ducan, Daniel, Maurice, Colin **BOND** à Soyaux (16)

18/09/2022 : Haley, Louna **TETARD** à Soyaux (16)



Décès :

04/07/2022 : Eliane **LAMARQUE** (décédé à Soyaux)

24/08/2022 : Laetitia, Marie **CHAUVIRE** (décédé à Poitiers)

06/09/2022 : Jean, Pierre, Abel **MARQUET** (décédé à La Rochefoucauld-en-Angoumois)

18/11/2022 : Guy **FAUCOULANCHE** (décédé à Saint-Michel)

15/12/2022 : Simonne, Marie-Thérèse **PORTEJOIE** (décédé à Sers)

Vœux 2023



Nous avons le plaisir de vous annoncer que le repas des Aînés aura bien lieu cette année.

Notez la date du **Dimanche 22 Janvier 2023**.

Christiane DUTEIL



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Ouverture du secrétariat :
Lundi, mardi, vendredi 9h-13h
Jeudi 13h30-17h30
Vendredi 14h00 - 16h00
Rencontre avec le Maire sur rendez-vous.
En cas d'urgence,
Tél : 05.45.24.91.10
Courriel: mairie.sers16@wanadoo.fr
Site: mairie-sers.fr

AGENCE POSTALE

La Poste
Le bourg 16410 SERS
Tél : 05.45.61.39.88

MOUVIBIUS

Transport à la demande personnes âgées,
Personnes handicapées, personnes isolées
115 Route de Vars – 16160 Gond-Pontouvre
Tél : 05.45.95.74.22
Site: vosservicesadomicile.fr/association/aahpia-handibus/

GENDARMERIE

4 bld 11 Novembre
16110 La Rochefoucauld
Tél : 05.45.62.00.19
Site: www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Médiation sociale

Association OMEGA
67 bd Besson Bey
16000 Angoulême
Tél : 05.45.38.69.83
Site: www.omega16.net

ALVEOLE Accueil de loisirs

ALSH communautaire de Dirac
607 route du stade-16410 Dirac
Tél : 05.45.25.59.18
Pauline MAHIEU : 06.86.24.10.66
Aurélié LEBECQUE : 06.45.28.64.45
Courriel : alsh.dirac@grandangouleme.fr
Site: jeunesse-vde.asso-web.com

Relais d'Assistants Maternelles (RAM)

10 rue des écoles-16410 Dignac
Tél : 05.45.66.29.49
Courriel : ram.dignac@grandangouleme.fr

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

« Petit à Petit »
10 rue des écoles-16410 Dignac
Tél : 05.45.66.29.49
Courriel : laep.dignac@grandangouleme.fr

CORRESPONDANT CHARENTE LIBRE

Claude RICHON
Tél : 05.45.23.03.64
Courriel : clauderichon.seize@free.fr

Pôle artistique « L'Epiphyte »

Route de la Boissière-16410 Dirac
Tél : 05.45.63.05.67
Courriel: lepiphyte@cc-valleedelechelle.fr

Déchèterie Dirac

Ouverture de la déchèterie :
Du Lundi, jeudi, vendredi et samedi :
9h-12h / 14h-17h30
Le mercredi :
9h00-12h00
Fermée le mardi, dimanche et jours fériés
Route de Périgueux (Dirac/Dignac)
Tél : 05.45.25.04.01

Quand sortir ma poubelle ?

ppmv.grandangouleme.fr/quand-sortir-ma-poubelle

CANTON BOEME-ECHELLE

Conciliateur de justice :
permanence à la mairie
de Roulet Saint-Estèphe
Tous les 2èmes jeudis du mois.
RDV à la mairie
**Tél : 05.45.66.30.08 ou
05.45.37.11.00**
Courriel: muri-el.cavard@conciliateurdejustice.fr

